





PRODUITS À BASE DE VITAMINE D3 (cholécalférol) DISPONIBLES AUX HUG

Au sein des HUG, nous avons à disposition **quatre références** contenant de la vitamine D3 (cholécalférol). Elles ont toutes une **indication** et surtout une **concentration différentes** qui peuvent être source d'erreurs.

	LUVIT D3 4'000 UI / mL flacon pipette 10mL	DIBASE 10'000 UI / mL flacon pipette 10mL	VICRIN D3 100'000 UI / 2mL sol orale DU	VITAMINE D3 300'000UI / 1mL (1x10 amp)
Photo				
Solution	Solution buvable Limpide, ne pas utiliser si trouble	Solution buvable Limpide, incolore à jaune verdâtre	Solution buvable	Solution injectable
Code article	463767	479602	477751	117273
Conc. en vitamine D3	1 mL = 4'000 UI 0,1 mL = 400 UI	1 mL = 10'000 UI 0,1 mL = 1'000 UI	1 mL = 50'000 UI	1 mL = 300'000 UI
Pipette	Pipette avec un seul palier à 0.1 mL	Pipette non graduée	Ø	Ø
Excipients	Solution huileuse contenant des triglycérides à chaîne moyenne	Huile d'olive raffinée	Solution huileuse Acide sorbique (E200) Butylhydroxytoluène (E321), Saccharine	Solution injectable contenant des triglycérides à chaîne moyenne
Indication	Dose quotidienne chez le nouveau-né, l'enfant et l'adulte	Dose de charge chez l'enfant ≥ 3 ans et/ou porteur d'une sonde	Dose de charge chez l'adulte (1 amp = 100'000 UI) pas enregistré chez l'enfant < 18 ans (nombreux excipients)	Dose de charge chez l'enfant < 3 ans, chez l'adulte en IM, IV ou en PO et/ou via une sonde (1 amp. = 300'000 UI)
Administration	PO	PO, de préférence avec un repas Agiter avant emploi	PO	IM, IV direct Peut être administré PO (-> à diluer car hyperosmolaire)
Stabilité après ouverture	HUG : 2 mois à température ambiante	HUG : 2 mois à température ambiante	Jeter les restes éventuels après ouverture	Jeter les restes éventuels après ouverture

Références :

Swissmedic Info, <https://www.swissmedicinfo.ch/> / [Tableau comparatif spécialités de vitamine D, USI Neonat \(site intranet\)](#) / L'Allemand D. et al. Recommandations de l'Office Fédérale de la Santé Publique concernant l'apport en vitamine D en Suisse - quelle signification pour le pédiatre? Paediatrica 2012 ; 23 :22-24